Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_128-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
26 septembre 2022
Acte n° **2022-128**

Absent(s) représenté(s) :
M. BATAILLE a donné procuration à Mme VITET
M. LOUZON a donné procuration à M. SÉVERAC

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mmes BOBO, LE PRIOL, MARNAC et ROUER
MM. BONNET, FÉDOU, LORRAIN, MAILHÉ et PILET

Conseillers présents : 22

Secrétaire de séance : Mme VOISIN Geneviève

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Thème : 3.1 - ACQUISITIONS

Objet : Acquisition de parcelles situées dans la ZAC du Banayre

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la Société Aménagement Domaine de Banayre sollicite la commune pour la cession de diverses parcelles situées dans la ZAC du Banayre.

Ces parcelles concernent de la voirie, des trottoirs, des espaces verts et des coffrets électriques, à savoir :

PROPRIÉTAIRES	PARCELLES	SUPERFICIES ACTUELLES	ADRESSES	DESTINATION
Aménagement Domaine de Banayre	BI 59	153 m²	Avenue des Romarins	Coffret électrique
Aménagement Domaine de Banayre	BI 125	181 m²	Avenue des Romarins	Coffret électrique
Aménagement Domaine de Banayre	BK 80	224 m²	Rue des Florentines	Coffret électrique
Aménagement Domaine de Banayre	BN 14	990 m²	Allée des Palmiers	Voirie
Aménagement Domaine de Banayre	BN 23	25 m²	Impasse des Muguets	Coffret électrique
Aménagement Domaine de Banayre	BN 83	199 m²	Chemin Canto Laouzetto	Voirie
Aménagement Domaine de Banayre	BN 122	107 m²	Rond-point des Oliviers	Coffret électrique
Aménagement Domaine de Banayre	BN 151	88 m²	1 allée des Palmiers	Voirie
Aménagement Domaine de Banayre	BN 153	80 m²	3 impasse des Muguets	Trottoirs RD / espace vert
Aménagement Domaine de Banayre	BN 155	96 m²	5 impasse des Muguets	Trottoirs RD / espace vert

Après instruction, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

La cession de ces parcelles interviendrait à l'euro symbolique. Les frais notariés seraient pris en charge par la Mairie.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles ci-dessus détaillées, situées dans la ZAC du Banayre, pour l'euro symbolique.

De plus, il propose que la voirie soit classée dans le domaine public routier communal.

…/…

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_128-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2022 - acte n° 2022-128 - page 2/2
Thème :	3.1 - ACQUISITIONS
Objet :	Acquisition de parcelles situées dans la ZAC du Banayre

Entendu l'exposé de M. BRIANTAIS Paul, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'acquérir les parcelles cadastrées BN 14, 23, 83, 122, 151, 153, 155, BK 80 et BI 59, 125 situées dans la ZAC du Banayre, pour l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : autorise le classement de la voirie dans le domaine public routier communal.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
VOISIN Geneviève

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022